

Frais scolaires

Comment effectuer la reconstitution d'un élève dont la situation a changé ?

Lorsque les droits constatés ont été validés, la fiche "Frais scolaires" de chaque élève est figée. Pour reconstater une personne, il faut lui créer une nouvelle situation.

Dans le menu **Personnes / Personnes / Personnes** (ou **Quotiden / Personnes**), Se placer sur la personne à modifier dans la partie gauche de la fenêtre.

. Le dossier des frais scolaires de l'élève est modifiable.

Par la suite, l'édition des documents montrera le différentiel entre la dernière situation et la précédente.

Référence ID de l'article : #1012

Auteur : adminard

Dernière mise à jour : 2023-02-16 11:43

Dans l'onglet **Frais scolaires**, cliquer sur le bouton